



DECLARATION DE PERFORMANCE

selon l'annexe III de l'ordonnance (UE) N° 305/2011
N° 02 0003

Type de produit
EN 1504-3 : ZA.1a

Marquage pour identification
KEIM Concretal-Universalmörtel-S
Numéro de charge : voir l'emballage du produit

Destination
Produit de remplacement du béton pour la remise en état pertinente au plan statique et non statique

Application de mortier à la main (3.1)
Renforcement avec du mortier ou du béton (4.4)

Fabricant
Keimfarben GmbH, Keimstraße 16, D-86420 Diedorf

Système destiné à évaluer et à vérifier la constance de la performance
Système 2+

L'organisme notifié
**Amt der Wiener Landesregierung (Office du gouvernement provincial viennois) –
Zertifizierungsstelle für Bauprodukte (bureau de certification des produits de construction),
numéro d'identification 1139**

a procédé à une première inspection de l'usine et du contrôle de la production propre à l'usine ainsi que la surveillance, l'estimation et l'évaluation du contrôle de la production propre à l'usine d'après le système 2+ et a émis les documents suivants :

**Certification de la conformité du contrôle de production propre à l'usine
N° 1139-CPD-0668/09**

Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée
Résistance à la pression	≥ 25 MPa	EN 1504-3:2005
Teneur en ions de chlorure	≤ 0,05 %	EN 1504-3:2005
Capacité d'adhérence	≥ 1,5 MPa	EN 1504-3:2005
Résistance à la carbonatation ^{1) 2)}	NPD	EN 1504-3:2005
Module d'élasticité	≥ 15 GPa	EN 1504-3:2005
Compatibilité avec les changements de température	≥ 1,5 MPa	EN 1504-3:2005
Absorption capillaire d'eau	≤ 0,5 kg·m ⁻² ·h ^{-0,5}	EN 1504-3:2005
Comportement en cas d'incendie	A1	EN 1504-3:2005
Substances dangereuses	NPD	EN 1504-3:2005

¹⁾ Seulement dans la remise en état de béton armé.

²⁾ Non nécessaire si le système de remise en état comprend système de protection de la surface y compris une protection éprouvée contre la carbonatation.




La performance du produit pour lequel la présente déclaration de performance a été établie correspond à la performance déclarée. Le fabricant nommé dans la présente déclaration de performance est seul responsable de la rédaction de cette déclaration de performance.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par :

Peter Jaser, directeur de l'assurance qualité et de la colorimétrie

Diedorf, le 01.07.2013


p. procuration Peter Jaser

Annexe
Fiche technique de sécurité